



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, directeur général et secrétaire-trésorier de la dite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, le lundi 7 mars 2016 à 19 h 30 au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande numéro 2016-02-0001, faite le 2 février 2016 par «Mme Francine Bergeron», ayant pour effet d'autoriser la construction d'un garage détaché ayant une hauteur de 6,71 mètres (22 pi) alors que le Règlement de zonage numéro 436 exige une hauteur maximal de 6,1 mètres (20 pi).

Identification du site concerné :

205, chemin Biron
Lot numéro 5 042 727, Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner et circonscription foncière de Sherbrooke.

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ àAscot Corner.....ce..... 17^{ème}jour de février
de l'an deux mille seize.

Daniel St-Onge, directeur général / secrétaire-trésorier